

TMRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

TMRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**7^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE SUR LE
COMMERCE DES ARMES**

Projet d'intervention de la Délégation du Cameroun

A/S

Point 5 de l'ordre du jour : Universalisation du Traité

Genève, le

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Au moment où il m'échoit l'insigne honneur de m'exprimer dans cette assemblée et puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de ces travaux, elle tient à vous adresser les sincères félicitations du Cameroun pour le doigté et le professionnalisme avec lequel vous les conduisez, notamment eu égard aux contraintes que nous impose la Pandémie à Covid-19. Veuillez croire à la pleine et entière coopération de mon pays pour le succès de votre mandat.

Alors que nous échangeons à présent sur l'universalisation du Traité, mon pays souhaite relever avec emphase l'intérêt de ce point dans l'atteinte des idéaux de paix et de sécurité internationales chères à nos Etats.

Monsieur le Président,

Distingués Délégués,

Mesdames, Messieurs,

L'atteinte des objectifs assignés au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) passe par une implementation du dytique qui appelle d'une part les Etats parties à pleinement exécuter leurs obligations et d'autre part à tous les membres de la communauté internationale à adhérer aux règles et principes contenus dans le Traité. Cela permettrait assurément, d'accroître l'effectivité et l'efficacité des normes communes pour une meilleure régulation des flux d'armes classiques, des munitions, de leurs pièces et composantes resterait une chimère sans l'adhésion au TCA du plus grand nombre d'Etats.

Je voudrais ici saluer l'adhésion de la Gambie, pays frère et ami au Traité. Son geste confirme, s'il en était encore besoin l'attachement des Etats africains au TCA.

Eu regard aux expériences passées et contemporaines que connaissent de nombreux Etats et diverses régions du globe, il est plus que jamais souhaitable que l'esprit du Traité, autant que sa lettre soient univoquement compris et appliqués par tous.

C'est le lieu de souligner que la majorité des conflits qui menace la paix internationale se révèle être interetatique et portée par des acteurs qui n'ont pas la légitimité institutionnelle sur le plan international. Par conséquent, on ne saurait faire l'économie des actions concrètes qui doivent être prises par tous les Etats aux fins d'interdire la vente et le transit des armes, munitions et autres matériels aux acteurs non étatiques qui alimentent et entretiennent ces conflits.

La mutualisation des efforts au plan international et régional est donc nécessaire pour effectivement mettre en oeuvre ces mesures et assurer la paix internationale. Qu'importe la magnitude des actions menées par ces groupes armés non étatiques et terroristes qui fragilisent les institutions étatiques, il n'y a pas de raisons valables à la lumière du Traité de laisser prospérer leurs actions, au risque de mettre en péril la paix et la sécurité.

Le Cameroun saisit ainsi cette occasion pour saluer les efforts des pays amis dans la lutte contre le terrorisme armé des groupes dont il fait par moments l'objet.

Conscient de la force destructrice des ALPC en libre circulation en Afrique centrale notamment, le Cameroun en appelle à une mobilisation agissante des pays qui n'ont pas encore adhéré à la communauté des Etats Parties à notre Traité.

Face à ces menaces, le Cameroun a jugé opportun de signer la le TCA en 2014 et de le ratifier en 2018.

Pour franchir ces différents paliers, mon pays s'est, notamment avec le concours des partenaires internationaux et précisément du Fonds d'Affectation Volontaire du TCA, longuement investi dans des campagnes de sensibilisation à l'effet de créer une synergie entre les parlementaires, les administrations, la société civile, les journalistes et d'autres parties prenantes à l'échelle nationale.

Mesdames et Messieurs,

Pour ma délégation, la ratification est la clé d'une plus grande universalisation du Traité. Certes s'agit-il d'un processus long et complexe en fonction de l'ordre juridique de chaque Etat, mais sa portée devrait l'emporter sur toutes autres considérations ; tant il vise à terme à préserver les vies humaines et garantir les conditions élémentaires d'une paix et d'un développement durables à nos populations.

Je ne saurais clore mon propos sans rappeler les mesures prises par les plus hautes autorités de mon pays pour promouvoir les buts et objectifs poursuivis par le TCA tant au plan national que sous régional.

En effet, avant même la ratification du Traité, le cadre juridique camerounais de lutte contre la circulation illicite des ALPC a été renforcé par l'adoption de la Loi n°2016/015 du 14 décembre 2016 portant régime général des armes et munitions. A ceci s'ajoute le Décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

Sur le plan opérationnel et grâce au concours de divers partenaires, le Cameroun a abrité et/ou organisé une série d'activités destinées notamment à promouvoir la lutte contre la circulation illicite des armes à feu et donc à promouvoir l'universalisation du TCA.

J'en veux pour preuve la Cérémonie officielle de destruction symbolique de stocks d'armes saisies ou restituées par des détenteurs non autorisés qui s'est tenue le 19 mai dernier à Buea. Organisée grâce au soutien des Nations Unies, de l'Union Africaine et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux et Présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, elle s'inscrivait dans le cadre de la commémoration du mois d'amnistie en Afrique telle qu'adoptée dans l'initiative continentale « Faire taire les armes en Afrique ».

Au-delà de son caractère symbolique, cette cérémonie a permis à mon pays de mener la réflexion nécessaire sur les défis qui l'interpellent dans cette lutte.

A cela s'ajoutent des activités de renforcement des capacités organisées à Yaoundé en Mai et Juin 2021 grâce à l'appui de l'Allemagne et de l'UNODA. Elles étaient respectivement relatives à la prise en compte du genre et à la collecte des données nécessaires pour une mise en œuvre efficace du TCA et d'autres instruments internationaux pertinents à l'instar de l'Instrument international de Traçage et de la Convention de Kinshasa.

La présente tribune m'offre ainsi l'occasion d'en appeler à une plus grande solidarité des partenaires techniques et financiers en faveur des pays qui, à l'instar du Cameroun, font face aux conséquences d'une gestion embryonnaire des stocks.

S'il est vrai que la loi camerounaise encadre la gestion des stocks, il n'en demeure pas moins que pour mon pays et l'ensemble de la sous-région, la conservation des données aussi bien sous forme numérique que physique tel que prévue par notre Convention sous régionale reste l'un des principaux défis en la matière. Ainsi, serait-il souhaitable que les Pays de l'Afrique Centrale soient dotés de ressources et matériels appropriés pour le marquage personnalisé à l'usine et une bonne conservation des stocks d'armes et munitions. De même, nous saurons gré aux partenaires bi et multilatéraux de renforcer les capacités nationales de nos Etats dans le domaine du recyclage et de la destruction des surplus.

En sa qualité de Président en exercice de la Convention de l'Afrique Centrale en matière de lutte contre les ALPC, dite Convention de Kinshasa, mon pays saurait gré aux Nations Unies et aux autres partenaires dotés d'expertise, des soutiens multiformes qu'ils jugeraient utiles d'apporter à notre sous-région afin que nos populations soient définitivement épargnées de catastrophes liées à une gestion inexperte des armes et munitions.

Je vous remercie de votre bienveillante attention. /-